

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice

27

Présents

17

Votants

24

Date de convocation :

03/12/2024

Date d'affichage :

03/12/2024

Numéro :

47/2024

Le 09 décembre 2024, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (M.LACAN) – Michel ALBENGE (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Stéphanie RAYMOND (G.PELLIEUX) – David POUTRAIN (E.CLAVERIE) – Maxime FONTANILLE (G.TOUREL).

Absents non excusés non représentés : Bruno BARDES – Francis SALABERT – Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Huguette DELPY-SOUTADE

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL 2024

Le budget primitif 2024 de la commune de Lescure d'Albigeois a été adopté lors de la séance du 03 avril 2024 conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut modifier les montants alloués en adoptant une décision modificative budgétaire qui doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Ainsi, chaque dépense nouvelle doit être compensée, soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Une première décision modificative a été adoptée par le Conseil municipal le 05 juin 2024. Une seconde a été adoptée le 12 septembre 2024.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal le projet de décision modificative n°3 du budget général 2024.

→ **En fonctionnement**

Dépenses supplémentaires :

+ 126 000 € pour l'ajustement des crédits prévus au chapitre des charges de personnel

+ 22 691,63 € au chapitre des opérations d'ordre de transfert entre sections. Suite à la transmission par le conseiller aux décideurs locaux de la direction départementale des finances publiques de listes des recettes restant à recouvrer, il convient d'inscrire des provisions pour créances irrécouvrables à hauteur de 22 691,63 € (ce montant concerne principalement le titre émis en 2019 à l'encontre de la DRFIP d'Occitanie pour le remboursement des frais de démolition du bâtiment situé au 66 avenue Jean Jaurès. La DRFIP d'Occitanie n'ayant, à l'époque, pas fait cesser le péril, la commune avait procédé à l'exécution des travaux de démolition d'office). Cette écriture d'ordre génère une écriture équivalente en recettes d'investissement.

Recettes supplémentaires :

+ 126 000 € au titre du remboursement par les assurances sur les rémunérations des personnels placés en arrêt pour raisons de santé

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 081-218101442-20241209-DELIB_47_2024-DE



→ **En investissement**

Dépenses supplémentaires :

- Travaux pour le remplacement des planches de rive du bâtiment de la restauration scolaire : + 6 000 €

- Fourniture, raccordement et pose de générateurs solaires photovoltaïque sur la toiture des ateliers techniques municipaux : + 26 000 €

Ces dépenses supplémentaires seront financées par l'ajustement des crédits prévus pour le versement d'un fonds de concours voirie et aménagement à la communauté d'agglomération de l'Albigeois : - 32 000 €.

À cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°13/2024 du Conseil municipal du 03 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget général communal,

Vu la délibération n°29/2024 du Conseil municipal du 05 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 du budget général 2024,

Vu la délibération n°40/2024 du Conseil municipal du 12 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°2 du budget général 2024,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte la décision modificative n°3 du budget général 2024 tel que présenté ci-dessous :

D/R	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
D	RH	020	64111	-	012	-	MAIRIE	Rémunération principale	+ 126 000 €	
R	RH	020	6419	-	013	-	MAIRIE	Remboursement sur rémunérations du personnel		+ 126 000 €
D (o)*	ADM	01	6817	-	042	-		Dot. aux dépréciations des actifs circulants	+ 22 691,63 €	
D (o)	ADM	01	023	-	023	-	-	Virement à la section d'investissement	- 22 691,63 €	
Total fonctionnement									+ 126 000 €	+ 126 000 €
D	DST	281	21351	326	21	-	CANTINE	Bâtiments publics	+ 6 000 €	
D	DST	020	2313	360	23	-	BATDIV	Construction	+ 26 000 €	

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 081-218101442-20241209-DELIB_47_2024-DE

D	ADM	510	20415 12	-	204	-	VOIRIE	Bâtiments installation		
R (o)	ADM	01	4912	-	040	-	-	Dépréciation des cptes de redevables		371,63 €
R (o)	ADM	01	4962	-	040	-	-	Dépréciation des cptes de débiteurs divers		22 320 €
R (o)	ADM	01	021	-	021	-	-	Virement de la section de fonctionnement		22 691,63 €
Total investissement									0 €	0 €

* (o) écritures d'ordres

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance,
Huguette DELPY-SOUTADE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024



ID : 081-218101442-20241209-DELIB_47_2024-DE